

Informations brèves du CJB (séance du 30 janvier 2013)

La Neuveville, le 1^{er} février 2013

Convention Haute école Arc

Le Conseil du Jura bernois (CJB) approuve la ratification de la nouvelle convention intercantonale relative à la Haute école spécialisée Arc commune aux cantons de Berne, Neuchâtel et Jura. S'exprimant dans le cadre d'une procédure de consultation, il estime que l'école est un pilier essentiel de la collaboration BEJUNE et une offre qui a de fortes incidences sur le développement démographique et économique de l'Arc jurassien. Le CJB demandera toutefois au Conseil-exécutif d'inscrire cette ratification à l'ordre du jour du Grand Conseil au plus vite, afin que le canton de Berne ne prenne pas trop de retard par rapport à ses partenaires neuchâtelois et jurassien qui connaissent des procédures de ratification moins complexes.

Introduction du PER (Plan d'étude romand)

Le CJB a donné son accord à l'adaptation de plusieurs directives cantonales sur la scolarité obligatoire en vue de les rendre conformes au Plan d'étude romand (PER). Il s'agit des directives sur les effectifs des classes, des dispositions générales sur la scolarité ainsi que de dispositions complémentaires pour certaines branches spécifiques au canton de Berne. Le CJB donne ainsi son feu vert à la possibilité de réaliser des projets individuels avec les élèves en fin de scolarité dans le but de faciliter leur passage à la formation post-obligatoire et au monde de l'entreprise.

Autres dossiers

Dans sa séance du 30 janvier 2013, le CJB a également :

- demandé une entrevue à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) au sujet de l'entretien hivernal des routes dans le Jura bernois ;
- approuvé le contrat-cadre 2013-2016 et le contrat de prestations 2013 avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) en vue du versement d'une enveloppe annuelle destinée à financer la part bernoise à la délégation interjurassienne à la jeunesse ;
- pris connaissance avec perplexité de la décision de la Direction de la police et des affaires militaires de ne plus former avec les cantons de Neuchâtel et du Jura les aspirant-e-s de police francophones et demandé qu'une partie de la formation, qui sera désormais strictement cantonale, soit donnée dans le Jura bernois ;

- été informé des projets de l'Office fédéral des routes (OFROU) pour l'assainissement du tronçon de l'A16 entre Péry et Bienne ;
- approuvé un crédit de 165'000 francs pour la subvention annuelle à la Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73